

# ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## I. GÉNÉRALITÉS

Les communes de Caudebec-Lès-Elbeuf, Saint-Pierre-Lès-Elbeuf et Elbeuf ont constitué un S.I.V.U pour gérer la distribution de l'eau potable en commun.

Le S.I.D.E.P est approvisionné en eau potable par la communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 dans le cadre d'une convention unique pour les trois communes et d'une durée de quatre ans.

## II. DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL

### II.1. RESSOURCE EN EAU DE LA COMMUNE

Le S.I.D.E.P est alimenté à partir des points suivants :

- exploitation de Caudebec Lès Elbeuf : forages du nouveau monde à Orival,
- exploitation d'Elbeuf : forages du nouveau monde à Orival + forage des Ecameux et station du Mont-Duve,
- exploitation de Saint-Pierre-lès-Elbeuf : forages de Saint-Cyr et de la Fieffe à Saint-Pierre.

### II.2. ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION EN EAU

La distribution d'eau potable comprend les éléments suivants :

- réservoirs de stockage

Le réseau du S.I.D.E.P possède 10 réservoirs de stockage représentant 10 550 m<sup>3</sup> de capacité .

Pour le secteur de Caudebec, il comprend :

- réseau bas chemin du Chêne Fourchu : 3 000m<sup>3</sup>,
  - réseau haut chemin du Chêne fourchu : 500 m<sup>3</sup>,
- Total sur le secteur de Caudebec : 3 500m<sup>3</sup>

Une station de reprise est utilisée sur la commune pour desservir le réservoir du haut service.

- canalisations, branchements et défenses contre l'incendie

Le réseau de Caudebec est constitué de 2883 branchements dont 2865 simples et 18 dédoublements.

Le S.I.D.E.P assure pour le compte des communes l'entretien et le renouvellement des appareils de lutte contre l'incendie.

## II.3. PRODUCTION ET CONSOMMATION EN EAU

Caudebec compte 3140 usagers répartis de la façon suivante :

<i>Domestique</i>	<i>Industriels</i>	<i>Propriété communales</i>	<i>Total</i>
3079	14	47	3140

Bilan des ventes d'eau en m<sup>3</sup> par exploitation et par secteur d'activité en 1998 :

<i>Domestique</i>	<i>Industriels</i>	<i>Propriété communales</i>	<i>Total</i>
305 258	3 960	20 334	332 552

## III. PERSPECTIVES EN MATIÈRE D'URBANISATION

### III.1. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Les données des derniers recensements font état des chiffres suivants :

	<b>1975</b>	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999*</b>
Population totale	9475	9005	9902	9904
Nombre de logements	3785	3784	4142	4249
Taux d'occupation par logement	2,59	2,49	2,54	2,38

\*population sans double compte

Ces chiffres montrent une stabilisation de la population (sans doubles comptes) depuis le recensement de 1990.

Toutefois, la population légale est passée de 9924 habitants en 1990 à 10001 habitants en 1999.

### III.2. ZONAGE PRÉVU AU POS

Le zonage pris en compte au POS prévoit l'affectation de nouvelles zones d'urbanisation :

- les zones INA réservées à l'habitat. Elles sont situées essentiellement au Sud Ouest de la commune en remplissage des zones urbaines existantes,
- les zones IINA réservées à l'activité industrielle et tertiaire. Elles sont localisées d'une part au Nord de la Rue Félix Faure dans la zone du Clos Allard, et d'autre part, à l'Ouest, entre la rue aux Saulniers et la clinique Saint Côme (zone de l'Oison II).

# ASSAINISSEMENT

## I. GÉNÉRALITÉS

La Communauté d'agglomération d'Elbeuf, Boucle de Seine a pour compétences dans le domaine de l'assainissement :

- la gestion et l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées (600 km),
- la gestion et l'exploitation de la station d'épuration (100 000 éq/hab)

La Communauté d'Agglomération assure, pour la partie « collecte des eaux usées », la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement, leur exploitation et leur entretien.

Pour la partie « traitement des eaux usées », elle assure les travaux de modernisation et l'exploitation de la station d'épuration.

## II. DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES ACTUELLES

### II.1. RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'agglomération elbeuvienne qui compte 56 000 habitants est desservie par un réseau d'assainissement de type composite.

La rive gauche de la Seine a un réseau séparatif. La rive droite possède partiellement un réseau unitaire équipé de déversoirs d'orages (5) qui envoient les surdébits de temps de pluie vers la Seine.

De nombreuses industries raccordées au réseau représentent une charge de pollution pour la station de plus de 30 000 éq/hab.

### II.2. STATION D'ÉPURATION

La station d'épuration est de type traitement biologique par boues activées moyenne charge, après décantation primaire sans stabilisation des boues.

La station est dimensionnée pour 100 000 éq/hab, avec les caractéristiques suivantes :

- débit moyen journalier ( $m^3$ /jour) : 24 000
- débit moyen ( $m^3$ /h) : 1 000
- débit de pointe admissible ( $m^3$ /h) : 1 650
- coefficient de pointe 1,65

Actuellement, sur l'ensemble de l'agglomération, les rejets sont de l'ordre de 147 litres par jour et par habitant avec un taux de raccordement à l'égout de 86%.

Dans les simulations pour le long terme (2021), ces chiffres approchent 200 litres par jour et par habitant avec un taux de raccordement de 100%.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la Communauté d'agglomération s'engage à modifier sa station de traitement des eaux usées. Un contrat d'agglomération a été élaboré avec l'Agence de l'Eau afin d'établir la programmation des travaux sur 5 ans de 1997 à 2001.

Un schéma d'assainissement est prévu sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Il permettra de définir un zonage de l'assainissement collectif et individuel sur l'aire géographique de l'agglomération.

### **II.3. POSSIBILITES DE RACCORDEMENT DES SECTEURS NON DESSERVIS<sup>1</sup>**

Dans le cadre des études pour l'élaboration d'un Schéma Général d'Assainissement, un diagnostic a permis de repérer les secteurs suivants non raccordés au réseau public d'assainissement :

- **Rue de Strasbourg**

Neuf habitations, dont un immeuble de sept appartements, sont équipées de dispositifs d'assainissement individuel. Le raccordement au réseau public de ces habitations est prévu au programme des travaux de la communauté d'agglomération pour 2000. Les études de raccordement devront prendre en compte la future zone d'activités du Clos Allard.

- **Impasse Félix Faure**

Cinq habitations situées en contrebas de la rue Félix Faure sont raccordables au réseau public par une voie en impasse située dans le domaine privé. La commune a engagé des pourparlers avec les riverains afin que les parcelles concernées soient raccordées rapidement au réseau public d'assainissement.

- **Rue de la Commune (extrémité au delà de la voie SNCF)**

Il demeure neuf habitations non raccordables à l'assainissement collectif parmi lesquelles les maisons du gardien du cimetière et du garde-barrière qui ne disposent pas de terrain pour mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif. L'ensemble de ces parcelles sera raccordé au réseau public lors de l'ouverture à l'urbanisation des zones NA adjacentes.

- **Rue des Champs**

Il demeure quatre habitations non raccordées à l'assainissement collectif entre les rues d'Alésia et Emile Zola. Ces habitations se situent dans une zone d'assainissement collectif dont l'extension sera réalisée lors de l'ouverture à l'urbanisation de la zone NA adjacente.

- **Rue Pierre Brossolette**

Neuf habitations demeurent en assainissement non collectif. Elles seront reliées au réseau d'assainissement collectif lors de l'ouverture à l'urbanisation de la zone NA adjacente.

---

<sup>1</sup> Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine, Schéma Général d'Assainissement, Rapport Phase 1, Juin 1998, Rapport Phase II, septembre 1998

## II.4. RESEAU PLUVIAL

Étant donné le caractère urbain de la commune de Caudebec, le fonctionnement hydraulique des eaux pluviales dépend de l'état et de la capacité du réseau pluvial. Le diagnostic n'ayant pas été fait, le bilan réalisé sur la commune ne tient pas compte des inondations par débordement de réseau dans la partie basse de la ville.

L'analyse sur les eaux de ruissellement<sup>2</sup> issues des bassins versants du Sud de la commune montre que quatre sous bassins versants de la forêt d'Elbeuf trouvent leur exutoire dans Caudebec au débouché de routes ou de chemins.

Les quatre sous bassins présentent les mêmes caractéristiques : entièrement boisé, forte pente.

Les zones d'urbanisation future du territoire communal devront intégrer des prescriptions réglementaires afin d'éviter les phénomènes de ruissellement.

## III. DISPOSITIONS A PRÉVOIR DANS LE CADRE DU POS

### III.1. RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'article 2 du règlement des zones inondables concernées par les crues de la Seine (zones rouges et bleues du PPR) devra prescrire que « les réseaux d'eaux pluviales ou usées seront équipés de clapets anti-retour ».

L'article 5 des zones comportant des secteurs non raccordés au réseau d'assainissement public devront comporter la mention suivante « *en attente du raccordement au réseau public, l'assainissement non collectif est autorisé pour les parcelles d'une superficie supérieure à 1000m<sup>2</sup>* ».

### III.2. RESEAU PLUVIAL

Le POS révisé prévoit trois zones (création d'emplacements réservés) destinées à assurer la collecte et le stockage des eaux pluviales et de ruissellement dans le secteur sud de la commune.

De plus, lors de l'urbanisation du secteur de la Mare aux Bœufs, l'aménageur devra :

- réaliser sur son terrain, à sa charge, les dispositifs appropriés et proportionnés (protection centennale) permettant la maîtrise des débits et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement des parcelles avant l'évacuation vers le réseau,
- ne pas installer d'habitation au débouché d'anciens ou de nouveaux chemins pour éviter qu'elles ne se trouvent sur le passage de l'eau lors d'évènements pluvieux exceptionnels.

Une étude hydraulique comportant 2 volets : la définition précise du niveau d'aléas et l'impact de l'urbanisation sur le fonctionnement hydraulique de la commune va être menée sur l'ensemble du secteur de la Mare aux Bœufs.

<sup>2</sup> Bilan hydraulique de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf dans le cadre de sa révision de POS, AREAS, 10.12.1999

# ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est réalisée deux fois par semaine sur l'ensemble de la commune, à l'exception des rues de la République et Félix Faure (trois ramassages).

Les déchets sont ensuite envoyés à l'usine de Cléon pour traitement.

Le ramassage des encombrants est assuré sur rendez-vous.

Les déchets verts ne sont pas collectés.

Des containers à verre sont disséminés sur dix emplacements sur le territoire communal :

- place Aristide Briand (2)
- résidence des Fleurs
- salle André Bourvil
- Mare aux Bœufs
- Cité La Chesnaie
- Cimetière
- Rue des Tisserands
- Rue lenormand
- Rue Sadi carnot